DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 14 MARS 2022

N°2022-13

L'an deux mille vingt-deux et le lundi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 7/03/2022

Date d'Affichage : 7/03/2022

Présents : Mesdames Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absentes excusées : Christelle BEGEAULT donne pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Valérie BRISSAUD donne pouvoir à Christelle FROMENTEAU.

Secrétaire : Loïc CHATILLON

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Modification des horaires de l'agence postale à compter du 1er avril 2022

Monsieur Le Maire explique que la responsable de l'agence postale souhaite modifier les horaires d'ouverture au public afin de bénéficier d'un samedi supplémentaire par mois (le 3ème de chaque mois).
Aussi, elle propose d'augmenter de 15 minutes les mardi et mercredi afin de récupérer les 2 heures de fermeture du samedi.
Les nouveaux horaires pourraient être :

Semaine 1 :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	8h45 – 11h30	8h45 – 11h30	
3h00	3h00	3h00	2h45	2h45	

Semaine 2 :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	8h45 – 11h30	8h45 – 11h30	10h00 – 12h00
3h00	3h00	3h00	2h45	2h45	2h00

Semaine 3 :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	8h45 – 11h30	8h45 – 11h30	
3h00	3h00	3h00	2h45	2h45	

Semaine 4 :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	8h45 – 11h30	8h45 – 11h30	10h00 – 12h00
3h00	3h00	3h00	2h45	2h45	2h00

AR PREFECTURE
086-218601862-20220314-D2022_13-DE
Reçu le 15/03/2022

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTE** la fermeture d'un samedi supplémentaire par mois portant l'ouverture à 2 samedis par mois.
- **REFUSE** les modifications d'horaires telles que présentées ci-dessus,
- **PROPOSE :**
  - de conserver les horaires actuels en semaine,
  - que les horaires d'ouverture du samedi soient de 9h00 à 12h00.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 14 mars 2022

Le Maire, Géry WIBAUX

MAIRIE DE OYRE
R.F.
86220

AR PREFECTURE
086-218601862-20220314-D2022_13-DE
Reçu le 15/03/2022